

**Présents :**

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, LAPLACE Sébastien, CAKIR-LOUSSE Corinne, DALBEPierre Michael, PAÏSSE Matthieu, RATTON Maryline, VERICEL Pauline.

**Absents excusés :**

GRANGE Evelyne pouvoir à GRANGE Agnès  
ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana pouvoir à ODIN Catherine  
GLEIZES Jérôme pouvoir à BANINO Jérôme  
FLAMENT Julien pouvoir à SIMON Anne-Claire  
AGGOUN Jean-Claude pouvoir à TOINET Guy  
VENET Denis pouvoir à WITHERS Patrick  
MURIGNEUX Claudie à SARTORETTI Michel

**Absents :**

ROY Jean Sébastien  
THEVENON Pierrick

Participe également à la réunion : MANERO Chrystèle

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 17

Votants : 24

(dont 7 pouvoirs)

Jérôme BANINO , Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h.  
Patrick WITHERS est nommé secrétaire de séance.

### **Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 3 juillet 2025**

Le Procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le secrétaire.

L'erreur relevée par Patrick WITHERS sur le nom de Jérôme BANINO, page 14, a été rectifiée. Il est demandé au conseil municipal d'approuver ou d'amender le PV de la séance du 3 juillet 2025.

**Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

Jérôme BANINO donne lecture de l'ordre du jour. Il propose de modifier l'ordre du jour transmis au conseil municipal. En effet, il propose de supprimer l'approbation de l'attribution du marché des panneaux photovoltaïques pour l'Espace A. Maurice et le Gymnase J. Rivoire, d'ajouter l'approbation du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment accueillant l'espace A. Maurice et

#### *Actions de sensibilisation déjà mises en œuvre*

- Semaine de la mobilité : 2021, 2022
- Journée vélo : 2023
- Village vélo : prévu en 2024 et 2025
- Mai à vélo
- Pédibus : déployé en 2021 et 2024.



*Agnès GRANGE arrive en salle du conseil.*

#### *Implication de l'école*

- École Hubert Reeves, classe de CE2 volontaire
- 4 ateliers pédagogiques mis en place
- Identifier les parcours doux à privilégier
  1. Tester ces trajets
  2. Cartographier les itinéraires retenus
  3. Créer une carte finale avec l'appui d'une éco-designeuse-cartographe

#### *Conditions et moyens de mise en œuvre*

- Portage communal essentiel, avec implication des élus
- Projet accompagné par ALTE 69 et la CCMDL
- Temps d'accompagnement : 30 jours sur 6 mois
- Supports de valorisation :
  - Création d'une carte A0 pour affichage dans la commune
  - Impression sur bâche
- Cofinancement :
  - ANCT
  - Commune de Saint-Symphorien : à hauteur de 20 % du devis, soit environ 1 000 €

Guy TOINET et Agnès GRANGE se sont investis dans ce projet auquel le groupe scolaire Hubert Reeves s'est engagé, affichant désormais de poursuivre la démarche en adhérant au programme KUBE de la CCMDL. La carte mise au point lors de cette étape est très intéressante (Guy TOINET) et peut être partagée (Agnès GRANGE).

Patrick WITHERS souligne les annotations en orange portées par les enfants qui constituent une piste de réflexion pour les élus. Jérôme BANINO relève que les déplacements compte tenu de la topographie de la ville sont parfois difficiles ; cette carte est un outil, une base de réflexion pour les futurs aménagements urbains (accessibilité, développement durable, vitesse et sécurité). Il rappelle que la question de la sécurité sur les voies a été abordée par les citoyens lors des 17 réunions de quartier.

Sur invitation du Maire, Margaux GUINAND présente d'autres missions menées par le service:

- covoiturage solidaire sur 6 communes dans le cadre du Transport Social A la Demande. Ce service expérimental s'adresse aux personnes éloignées des centralités et qui pour les trajets courants ou jusqu'aux arrêts de transports collectifs peuvent bénéficier de trajets.
- participation, dans le cadre du programme à vélo 2 (terminé en juin 2024), à l'élaboration d'un schéma directeur cyclable (200km de pistes/voies potentielles) -
- 200 arceaux vélos
- actions de sensibilisation comme mai à vélo, d'accompagnement comme des sessions de remise en selle, réparation de vélos.

Jérôme BANINO conclut que les mobilités douces sont explorées dans toutes les dimensions, traduisant la forte mobilisation en milieu rural.

**A l'issue de la présentation, l'assemblée remercie Margaux GUINAND et quitte la salle avec les applaudissements des élus.**

## Vote d'une subvention pour La Fabrik

Rapporteur **Dominique MÉZARD-MOSTFA**



Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la demande de subvention déposée par La Fabrik dans le cadre du Bal Monté. Cette demande s'élève à 5000€. Le budget prévisionnel du bal monté est de 50000€. Le projet de Bal Monté s'inscrit dans le "hors les murs" porté par la commune et initié lors du Tanneries remix de l'an dernier. Il a une durée de 4 mois.

La proposition d'attribuer une subvention à l'association a fait débat lors de la commission des finances, amenant son ajournement lors du vote des subventions en juillet dernier. Une rencontre a eu lieu avec l'association fin août. Le bureau municipal a abordé cette question lundi 1er septembre. Aucune proposition commune n'a été trouvée.

Dominique MÉZARD-MOSTFA informe le conseil municipal de l'historique de ce dossier, son périmètre également.

La commune et la Fabrik ont conventionné en 2019 pour la mise à disposition de locaux au 40 rue cardinal Girard. La mise à disposition avait pour corrélation la prise en charge des prestations techniques des Vendredis musicaux. En 2022, l'association a demandé à la commune de supprimer cette corrélation pour lui permettre de payer ses loyers et facturer les prestations dans un contexte de hausse du coût des prestations. Une proposition d'avenant à la convention fixant un loyer mensuel à 350€ soit 4200€/an a été refusée par l'association (hausse de 16%). Aucune solution n'ayant été trouvée, l'avenant n'a pas été finalisé. De fait, aucun loyer n'a été appelé depuis 2023 en application de la convention d'origine. Les prestations techniques ont été facturées à la commune.

La demande de subvention déposée en 2025 intervient dans un contexte où un état des "non paiements" a été constaté.

Le Bal Monté est installé aux Tanneries depuis plusieurs semaines. Les 4 guinguettes d'août ont accueilli près de 2000 personnes. L'entrée était gratuite, l'association encaissant les recettes de la buvette et du chapeau.

Un temps d'échanges s'ouvre au sein du conseil sur la base de l'annulation des non paiements sur l'année 2023, sur l'année 2024, sur la valorisation sous forme de subvention, de fixer par avenant un nouveau loyer à compter de 2025 :

Le coût des prestations techniques a augmenté ces dernières années, pouvant aller jusqu'à 1000€ par soirée. L'avenant travaillé en 2023 permettait de fixer "un loyer" à 4200€ / an (Eric MICHELOT).

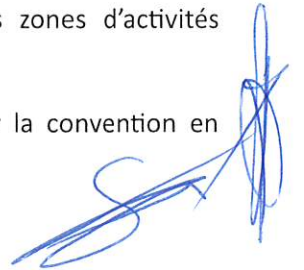
La corrélation entre la valeur de la mise à disposition et la valeur des prestations techniques a atteint ses limites. Une négociation avec la Fabrik sera menée. La valeur de la mise à disposition est à définir et il convient de fixer un nouveau cadre pour 2025. Lors de la rencontre avec la Fabrik, ses dirigeants ont fait savoir leur accord pour le paiement des loyers.

Rapprocher une demande de subvention à un accord non trouvé sur les conditions de mise à disposition est un mélange des genres. Plusieurs élus le considèrent comme gênant. Maryline RATTON propose de dissocier les 2 sujets et d'abandonner les non paiements de 2023. Patrick WITHERS indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le vote de la subvention uniquement. La question de savoir si le vote de la subvention doit intervenir avant ou après le positionnement sur le non paiement des loyers est à l'origine d'un long temps d'échanges. Jérôme BANINO indique que le conseil consacra à ce débat le temps nécessaire.

perçue pour les autorisations d'urbanisme délivrées dans les périmètres des zones d'activités économiques définies.

Une mise à jour de l'annexe 1 est nécessaire. Il est donc proposé de modifier la convention en supprimant les parcelles suivantes : AC0926, AH0579, AH0749, AH0753 et AH0384.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**



## **Pôle Sportif - Approbation de la convention entre la Fédération Française de Football , la Ligue et la commune pour le solde de la subvention**

*Rapporteur Eric MICHELOT*

Le Fonds d'aide au football amateur constitue une contribution annuelle de la Ligue de Football Professionnel à la Fédération Française de Football. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.

Ce fonds est accessible aux instances du football, aux clubs affiliés ainsi qu'aux collectivités territoriales, et intervient dans 4 domaines principaux : l'emploi, les équipements, le transport et la formation.

Dans ce cadre, la commune a été retenue pour bénéficier du programme "FFF-Équipements", qui soutient les projets d'investissement en infrastructures sportives. Deux subventions d'un montant total de 28 000€ sont fléchées. Afin d'encadrer cette participation, une convention a été établie, précisant les engagements réciproques des parties ainsi que la durée de validité du dispositif, fixée jusqu'au 30 juin 2027.

En l'absence de question, la proposition est mise aux voix.

**Convention adoptée à l'unanimité.**

## **Attribution d'un barnum par la région AURA**

*Rapporteur Jérôme BANINO*

Dans le cadre du dispositif « Cession à titre gratuit de barnums » désormais ouvert aux communes jusqu'à 20 000 habitants, la commune peut déposer une demande pour l'attribution d'un barnum. d'une valeur de 1300€.

Ce barnum sera mis à disposition des associations via la plateforme de prêt de matériel.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

- la diffusion d'informations sur le site internet de la commune

Le bilan de cette concertation est le suivant :

- le registre de concertation a été mis à disposition dès le mois de juin 2024 et n'a recueilli, à ce jour, aucune remarque ;
- les informations ont bien été publiées sur le site internet de la commune, précisant que la procédure est en cours et indiquant les modalités permettant au public de s'exprimer, soit par courrier électronique, soit par inscription sur le registre en mairie. Aucune observation n'a été reçue par voie électronique.

Un dossier d'examen préalable a été transmis à l'Autorité environnementale. Ce dossier conclut à l'absence d'incidences notables sur l'environnement et la santé humaine, au sens de l'annexe II de la directive européenne 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation environnementale de certains plans et programmes. Par un avis conforme en date du 29 juillet 2025 (référence n° 2025-ARA-AC-3897), la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a confirmé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à une évaluation environnementale.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas engager d'évaluation environnementale dans le cadre de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme.

**Décision adoptée à l'unanimité .**

## **Approbation de la convention restauration scolaire à passer avec l'AEP Champagnat**

*Rapporteur Anne-Claire SIMON*

La commune propose d'organiser la restauration des élèves scolarisés à l'école élémentaire Hubert Reeves selon un principe de mutualisation des équipements. Cette organisation concerne la pause méridienne et s'appuie sur les équipements communaux adaptés à cet usage. A l'école maternelle, la cantine est désormais internalisée pour les élèves de la maternelle. Depuis lundi une vingtaine d'enfants déjeune. Le démarrage a été bon et les premiers retours sont satisfaisants. .

Dans un principe de mutualisation, la convention avec l'AEP Champagnat a été travaillée cet été et finalisée cette semaine. La version finale pour la restauration méridienne des élèves du primaire a été transmise au conseil et est soumise ce soir au conseil municipal et le sera auprès du conseil d'administration de l'AEP.

Guy TOINET est étonné de l'absence du nom du prestataire. La durée du contrat de prestation étant différente de celle de la convention, la convention est bipartite. L'AEP Champagnat est depuis peu partenaire du programme alimentaire du territoire porté par la CCMDL. La convention intègre les termes du PAT (principe de qualité et d'approvisionnement local).

Jérôme BANINO propose l'approbation de cette convention sous réserve de l'acceptation par le conseil d'administration de l'AEP.

Eric MICHELOT se retire.

**Convention adoptée à l'unanimité sous réserve de l'acceptation par le conseil d'administration de l'AEP.**

Question de Catherine ODIN sur la présence de panneaux à l'entrée de ville avenue Emmanuel Clément  
Le retrait des panneaux a été demandé.

Question de Catherine ODIN sur la demande du PCML aux pinasses  
Mickael DALBEPIERRE indique que l'étude est en cours et qu'une réunion aura lieu prochainement.

Question de Catherine ODIN sur la parution du bulletin municipal  
La parution a été reportée au 01/12

Question de Catherine ODIN sur la sonorisation du terrain de foot  
Des enceintes ont été installées par le club de football sans autorisation. Une demande d'enlèvement de l'enceinte sur la pergola a été adressée au club.

Souscription sauvegarde des tanneries

Plusieurs permanences sont organisées aux Tanneries dans le cadre de la souscription. Une vérification sur la possibilité de maintenir ces permanences en période de réserve électorale sera faite auprès de la préfecture.

Mouvement de personnel

Mickael DALBEPIERRE informe le conseil de l'embauche d'un éducateur sportif Maxime GUYOT à compter du 09/09/2025

Par ailleurs, Maxime GUILLLOT, agent technique, quitte la collectivité.

Journées européennes du Patrimoine

Michel SARTORETTI donne le programme avec la visite de la ville en minibus (GHP) et l'inauguration des plaques du patrimoine le dimanche 21/09 11h.

Forum des associations

Le forum des associations a lieu ce samedi. Guy TOINET invite les élus à participer à l'installation et la mise en place des stands dès le lendemain 7h.

Maryline RATTON demande si un bilan de mandat est prévu. Jérôme BANINO indique que ce point sera abordé avant la fin de l'année.

La séance est levée à 22h50.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

